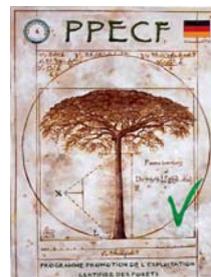


**Formulaire de demande de Co-financement**  
 A renvoyer à l'adresse ppecf.comifac@gmail.com



à travers la KFW



**PARTIE I**

**1. COORDONNEES DU CANDIDAT**

<b>Nom de l'organisation / société</b>	Nature plus asbl
<b>Nom du contact</b>	Michèle Federspiel
<b>Adresse</b>	Rue Bourgmestre Gilisquet, 57. 1457 Walhain-Saint-Paul Belgique
<b>Téléphone</b>	(+32)81.62.26.36
<b>Fax :</b>	(+32)81.62.23.42.
<b>E-mail :</b>	m.federspiel@natureplus.be

**2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE**

Identification, gestion et suivi des Hautes Valeurs de Conservation (HVC) : cas d'application intégré à la SFID (Groupe Rougier-site de Djoum)
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT**

Association Sans But Lucratif de droit belge- ONG
---------------------------------------------------

**4. EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION**

PAYS	REGION / PROVINCE	NOM UFA /UGF (pour les concessionnaires)
Cameroun	Province du Sud (Département du Dja)	09-007/09-008 (Mpacko), 09-003/09-004a/09-005a/09-005b (Djoum-Mintom), 09-006

**5. DATES PREVISIONNELLES, DUREE, BUDGET, FINANCEMENT DEMANDE**

<b>Date début</b>	<b>Date fin</b>	Du 01 /09/2013 au 30/04/2014
<b>Durée</b>	8 mois	
<b>Budget estimé</b>	<b>121.065 EURO</b>	
<b>Financement demandé</b>	<b>87.065 EURO</b>	

## 6. RESUME DU PROJET (une page maximum)

La feuille de route sur les Hautes Valeurs de Conservation, en cours d'élaboration par les partenaires du projet PPECF, proposera d'ici quelques mois les lignes directrices à suivre pour l'identification, la gestion et le suivi des HVC. Les procédures et les indicateurs qui en ressortiront pourront servir de base pour les concessions forestières certifiées FSC ou en voie de certification. Néanmoins, cette réflexion doit être alimentée par les expériences précédentes et les besoins de l'avenir en matière de gestion des HVC et des attributs leur attendant. Une étude intégrant l'ensemble des étapes depuis l'identification jusqu'au suivi des indicateurs pourra servir de modèle indispensable à l'élaboration de cette feuille de route et offrirait un exemple complet, très concret et reproductible à l'échelle de toutes les concessions forestières.

Le Groupe Rougier exploite plus de 2.000.000 ha de concessions forestières au cœur de l'Afrique Centrale (Gabon, Cameroun et Congo). A travers diverses certifications (TLTV-VLO, FSC Controlled Wood, FSC Forest Management), l'entreprise s'est engagée depuis de nombreuses années vers la gestion durable des forêts. Elle se dirige actuellement pour la plupart de ses sites vers la certification FSC, l'une des plus exigeantes et respectueuses d'un point de vue sociale, environnemental et économique. A l'heure actuelle, près de la moitié de ses forêts a déjà obtenu ce label internationalement reconnu. **Cet engagement est à souligner car aujourd'hui dans le bassin du Congo, très peu de sociétés continuent à vouloir faire certifier de nouvelles concessions en FSC.**

Dans ce cadre, la SFID (Société Forestière et Industrielle de la Doumé), filiale camerounaise du groupe, sollicite un appui de l'asbl Nature plus pour la réalisation d'études visant à identifier, gérer et suivre les Forêts à Haute Valeur de Conservation (HVC). Ce concept est encore très peu développé en Afrique Centrale et doit être standardisé. Cette étude contribuerait donc à la réflexion globale sur la feuille de route HVC tout en offrant un appui indispensable à la certification de la SFID-Djoug.

En effet, le Groupe Rougier envisage de solliciter le certificat FSC Controlled Wood (FSC-STD-30010) pour cette concession d'ici la fin 2013 – début 2014. Selon cette norme, les HVC doivent être dûment identifiées et un plan d'actions doit être établi. Cette intervention nécessite dès lors une mise en œuvre rapide afin d'obtenir les résultats attendus pour contribuer à l'audit FSC Controlled Wood de SFID à Djoug ainsi que respecter les délais d'élaboration de la feuille de route.

Cet appui porterait dans un premier temps sur le site de Djoug (UFA 09003-09004-09005a-09005b, 09007-09008, 09006) qui regroupe environ 340.000 ha.

L'étude propose dès lors une étude complète HVC, depuis l'identification des HVC et de leurs mesures de gestion jusqu'à l'élaboration de leurs indicateurs de suivi. Outre le document technique, un résumé (les informations confidentielles seront retirées) à l'attention du public sera rédigé pour vulgariser et informer toutes les parties prenantes. Un document mentionnant les problèmes rencontrés et les solutions apportées pour suivre les lignes directrices sur les HVC sera également proposé. Enfin, un atelier final avec les parties prenantes sera organisé afin de partager l'expérience de cette intervention et enrichir la réflexion pour la feuille de route des HVC.

## **PARTIE II : L'INTERVENTION**

### **Section 1 : CONTEXTE**

#### **7. MOTIVATION DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)**

A partir des expériences précédentes menées par Nature+<sup>1</sup>, qui regroupent une identification des HVC sur plus de 17 UFA, et des divers documents de PROFOREST<sup>2</sup>, les concepts clés et une méthodologie globale peuvent être proposés. Appliquée sur le site-pilote de Djoum, cette démarche servira de modèle pour la feuille de route sur les HVC en cours d'élaboration par les partenaires du projet PPECF. La capitalisation des connaissances actuelles et leur mise en œuvre sur une nouvelle concession peu étudiée en termes de HVC constituent des outils indispensables pour l'élaboration de cette feuille de route. Par ailleurs, la société SFID à Djoum s'est fixée comme objectif l'obtention du certificat FSC Controlled Wood d'ici 2014, ce qui nécessite une mise en œuvre rapide du projet.

#### **8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)**

Ce projet s'inscrit parfaitement dans la mise en place actuelle de la feuille de route pour les HVC par un comité d'experts en proposant une méthodologie complète d'identification, de gestion et de suivi des indicateurs des HVC pour un cas d'application concret. L'atelier de restitution prévu avec les parties prenantes contribuera également à la réflexion sur cette feuille de route. Le projet permettra d'échanger sur les outils et documents actuellement à disposition des parties prenantes en synthétisant les problèmes rencontrés et solutions trouvées.

#### **9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI (500 mots maximum)**

Les objectifs du projet détaillés ci-après serviront d'exemple à suivre pour l'identification, la gestion et le suivi des indicateurs des HVC et constitueront une étape à l'élaboration de la feuille de route HVC. Le document "FSC Guidelines for Principle 9 and HCV" servira de référentiel.

##### **1) Identification des HVC**

Cette étape consiste à identifier, par le biais de consultations bibliographiques, d'observations directes et de recherches de terrain la présence ou non des HVC.

Outre l'utilisation des documents et informations existants sur la zone, une évaluation de l'état des populations des essences exploitées et des décisions prises en matière d'aménagement est indispensable (HVC type 1 et 3). Ce travail permet d'évaluer les conséquences des choix effectués par SFID sur la dynamique des populations des essences exploitées. Il répond à la volonté de préconiser des techniques de gestion de ces populations sur le long terme et à la nécessité de se conformer aux exigences du FSC. Il permet aussi d'identifier les essences à classer comme HVC et de définir les modalités de gestion propres pour préserver cette ressource.

Les HVC de type 2 doivent aussi être envisagées. Les HVC de type 4 sont définies à partir des contextes propres aux observations *in situ* et aux cartes et documents existants.

<sup>1</sup> PHILIPPART *et al.*, 2009a/2009b/2009c ; BURTON *et al.*, 2012 ; SEMEREAB *et al.*, 2010 ; SEPULCHRE *et al.*, 2008

<sup>2</sup> JARVIE, 2003 ; JUDD *et al.*, 2003 ; JENNINGS, 2004 ; RAYDEN, 2008 ; STEWART *et al.*, 2008

Un suivi des prélèvements des PFNL, y compris chasse, aux alentours des UFA sera envisagé. Ce volet sera axé sur un renforcement des capacités de la cellule d'aménagement et de son équipe sociale en matière de gestion des PFNL, d'identification des finages villageois et d'enquêtes socio-économiques. Cet appui conduira vers une identification des PFNL les plus importants, des espaces de pratique des activités villageoises et des conflits potentiels entre les acteurs ainsi que vers des propositions concrètes de gestion. Cette action, contrairement à une étude complète menée par un organisme extérieur, aura pour avantage sa durabilité, en impliquant et formant la cellule d'aménagement à ces techniques et en développant un chronogramme prévisionnel pour atteindre les objectifs fixés. Les résultats escomptés offriront une base solide pour l'identification des HVC de types 5 et 6.

## **2) Définition des modalités de gestion et mise en place d'une procédure de suivi des indicateurs**

A partir des HVC identifiées, des modalités de gestion seront proposées. Elles pourront être directement intégrées dans la gestion courante de l'entreprise sous forme de procédures internes. Des indicateurs seront définis afin de proposer un suivi périodique de la mise en œuvre et de l'évolution des mesures proposées. Le personnel sera bien sûr formé pour assurer le suivi des procédures mises en place.

## **3) Atelier de restitution**

Un atelier de clôture sera organisé au Cameroun avec les parties prenantes afin de présenter les résultats obtenus. Cette expérience complète et intégrée de Djoum pourra en effet servir de référence pour l'élaboration de la feuille de route HVC. Un document de synthèse sera également proposé reprenant les difficultés rencontrées et les solutions apportées pour l'identification, la gestion et le suivi des indicateurs des HVC.

### **A la clôture de l'intervention sont attendus :**

- ✓ un document détaillant la démarche et les résultats pour l'identification des FHVC. Les propositions de gestion et de suivi des indicateurs pourront également y être intégrées ;
- ✓ un rapport public résumant les résultats de l'identification et de la définition des modalités de gestion des HVC dans la concession de SFID ;
- ✓ un document public décrivant les problèmes rencontrés lors de l'application des lignes directrices proposées par le "FSC Guidelines for Principle 9 and HCV" et les solutions apportées.

## 10. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES (400 mots maximum)

### La SFID-Groupe Rougier-Site de Djoum

Le site de Djoum est identifié comme site pilote pour ce projet et ce pour diverses raisons. Tout d'abord, outre la volonté de la SFID d'obtenir le certificat FSC Controlled Wood dans les meilleurs délais, une partie de ses UFA jouxte la Réserve de Faune du Dja, réserve naturelle qui protège une partie des espèces en danger en Afrique Centrale. Ensuite, la situation de la concession, à l'extrême sud du Cameroun et à proximité de la frontière gabonaise, lui confère une composition végétale différente des autres sites où les HVC ont actuellement été étudiées par nos soins (est, sud-ouest et sud-est du Cameroun). Enfin, Djoum devient chaque année un carrefour logistique plus important (projets de route, exploitations minières et forestières, etc.) qui grandit de manière exponentielle, subissant une pression anthropique toujours plus grande avec les impacts que l'on connaît. Dans ces conditions, une étude sur les HVC prend toute son importance. La volonté de Rougier d'acquérir la certification FSC Controlled Wood de ces UFA à court terme accentue le caractère urgent de cette étude étant donné que les HVC occupent un rôle clé en tant que sujet du principe 9 du référentiel FSC. Ce concept touche d'ailleurs une grande partie de la gestion courante de l'entreprise et contribue fortement à améliorer son efficacité dans le temps. Un transfert de compétences (notamment volet PFNL) serait également propice à l'entreprise pour renforcer la gestion courante relative à ces problématiques.

### Les autres entreprises engagées dans la gestion durable de leur concession

Ce projet contribuera indubitablement à la réflexion sur la feuille de route HVC. L'ensemble des sociétés forestières engagées dans la gestion durable de leur concession pourra dès lors bénéficier d'un exemple-type de ce genre d'étude (résumé public) de même que d'un document comprenant les problèmes rencontrés et les solutions formulées ainsi que les recommandations particulières sur la méthodologie et les lignes directrices de référence.

### Le Programme PPECF

Ce projet contribue à l'objectif du PPECF : accroître l'exploitation certifiée des forêts du Bassin du Congo afin de contribuer à l'amélioration des conditions pour la protection des ressources forestières. Plus spécifiquement, l'intervention proposée contribuera à l'élaboration de la feuille de route HVC en cours d'élaboration sous la guidance du PPECF.

### Les populations locales

L'identification des HVC au sein de la concession SFID et les modalités de gestion proposées contribueront à la gestion intégrée des ressources naturelles au profit des populations locales.

## Section 2 : L'INTERVENTION

### 11. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ? (200 mots maximum).

Le projet proposé contribue directement à l'acquisition d'un label de certification par l'entreprise SFID, site de Djoum.

En effet, il répond à une partie des indicateurs du référentiel FSC pour le Bassin du Congo pour les principes 4, 5, 6, 7 et 9 et il respecte la norme FSC-STD-30-010 (titre 4 et titre 5) relative au bois contrôlé (certification FSC Controlled Wood). L'intervention répond ainsi directement à

une partie des principes et critères du référentiel international FSC (FSC-STD-01-001-V5-0). En outre, elle s'inspirera des lignes directrices proposées dans le "FSC Guidelines for Principle 9 and HCV".

**12. EN QUOI L'INTERVENTION REpond-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPEFC? (200 mots maximum)**

***Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les domaines thématiques du PPEFC et son cadre logique en annexe IX des conditions particulières***

Ce projet permettra de contribuer à la réflexion pour le développement de la feuille de route HVC en proposant une méthodologie reproductible qui pourrait servir de modèle aux autres concessions forestières du bassin du Congo.

Par ce biais, la mission contribue à répondre également aux missions du PPEFC sur "la mise en place de mécanismes techniques et formels en appuyant la mise en place d'un cadre propice à la certification" et sur "l'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts en renforçant les entreprises par le biais de formation et d'activités spécifiques liées à la certification". En outre, notre intervention contribuera à répondre aux objectifs spécifiques suivants touchant à la gestion industrielle (1), sociale (2) et environnementale (3) :

- Préparation à un pré-audit ou audit initial pour les entreprises non certifiées (1) ;
- Appui à la résolution d'anciens conflits et propositions d'approche des communautés riveraines (2) ;
- Promotion des mécanismes permettant d'engager toutes les communautés dans le processus CLIP et de définir le *modus operandi* d'une culture participative (cartographie participative, etc.) (2) ;
- Appui à l'identification des HVC dans les concessions (définitions des HVC et contribution à l'élaboration d'une boîte à outils) (3).

**13. HYPOTHESES & RISQUES (200 mots maximum)**

***Indiquer les mesures d'atténuation des risques.***

Ce projet contribuera à l'élaboration de la feuille de route pour les HVC en proposant un exemple complet et un document reprenant les difficultés et solutions apportées aux lignes directrices. Il devra aboutir à une concertation des parties prenantes sur les recommandations proposées à partir des documents de référence ("FSC Guidelines for Principle 9 and HCV", PROFOREST, etc.). Pour ce faire, il est important de préciser qu'une synergie dans le comité d'experts conviés à la mise en place de cette feuille de route est indispensable.

La SFID s'engage à mettre à disposition tous les documents et informations nécessaires à la bonne réalisation de l'étude. De même, elle assurera les aspects logistiques tout au long de la mission et contribuera selon ses capacités au bon déroulement de celle-ci.

Une partie de l'étude est consacrée aux prélèvements des PFNL. Les communautés locales associées doivent intégrer le projet et contribuer à son succès. Dans le cas contraire, les problèmes identifiés devront être discutés et une réunion de concertation pourra être menée.

#### 14. BUDGET DETAILLE DE L'INTERVENTION

Veillez fournir un budget détaillé du projet au format Microsoft Excel (**annexe III du modèle de Convention**) et le joindre à cette candidature. Lorsqu'une partie des fonds du projet sera issue d'une autre entité que PPECF, veuillez-vous assurer que ces contributions sont clairement identifiées et imputées. Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les catégories de budget. **Le budget doit impérativement être libellé en EURO**

#### 15. CADRE LOGIQUE DE L'INTERVENTION

Veillez démontrer à l'aide de **l'annexe VIII** que l'intervention s'inscrit bien dans le cadre logique du Programme tel que présenté à l'annexe IX.

**CHECKLIST** avant envoi à l'adresse email [ppecf.comifac@gmail.com](mailto:ppecf.comifac@gmail.com)

Avant d'envoyer votre proposition, veuillez vérifier que votre demande est complète en contrôlant les points suivants :

- Le formulaire (annexe I) de demande et ses annexes (III et VIII) sont complets et remplis conformément aux instructions fournies dans le formulaire de demande.
- Le formulaire de demande (Annexe I) et les annexes (III et VIII) appropriées sont soumis en version électronique (sur format word et excel exclusivement).
- Les trois annexes (I, III et VIII) sont rédigées en français.
- Le budget et les sources de financement escomptées éventuelles sont présentées selon le format du formulaire de demande (annexe III) et libellés en Euros (€).
- Les informations fournies dans le cadre logique de l'intervention (annexe VIII) sont présentées de manière claire et suffisamment détaillées pour faciliter une gestion et un contrôle efficaces du Programme et l'établissement de rapports d'avancement.
- La Charte du Programme (annexe II) applicable au contrat a été étudiée avec attention, si bien qu'avant de s'engager dans la préparation de l'Intervention, votre organisation est informée de ses droits et obligations dans le cas où votre proposition satisfait à l'ensemble des critères d'évaluation administrative et technique et où un contrat est proposé à votre organisation.